



## ARRETE MUNICIPAL

AR\_2018\_002

Nous, Maire de la Commune de VIALAS (Lozère)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police,  
Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L 112-1 et L 731-1,  
Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 333-2,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 122-26,

Considérant l'intérêt de la sécurité publique,  
Considérant que des travaux de déséquipement et de rééquipement, d'une partie de la falaise, sont prévus entre le 12 mars 2018 et le 10 juin 2018,  
Considérant que ces travaux occasionneront un risque important de chute de pierres et d'autres matériaux,  
Considérant que les entreprises affectées à ces travaux doivent être en mesure de les mener à bien et dans de bonnes conditions,

### ARRETE

**Article 1 :** L'accès des personnes et véhicules est interdit du 12 mars au 10 juin 2018 :

Vous trouverez en annexe 1:

- la zone délimitée par un liseré rouge,
- la liste des parcelles concernées par cette opération,
- au tronçon marqué en jaune du chemin rural situé au pied de la falaise.

**Article 2 :** Seules les personnes dûment mandatées par la mairie ainsi que par les entreprises Cévennes Évasion et Antipodes sont autorisées à accéder à ces deux secteurs.

**Article 3 :** Avant toute intervention sur la falaise, les entreprises mettront en place un panneauage conforme aux dispositions du cahier des charges.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif compétent de Nîmes.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté:

- Brigade Territoriale de proximité de la Gendarmerie de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère,
- Préfecture de la Lozère,
- Aux entreprises Cévennes Évasion et Antipodes ,
- A chacun des propriétaires des parcelles concernées ,
- Au Parc National des Cévennes.

En Mairie de Vialas, le 06 mars 2018

LE MAIRE,

